

Pièces à joindre à la demande de logement pour chaque personne du foyer

Veillez joindre, pour chaque personne du foyer, une copie des documents suivants :

- Etat Civil** : carte d'identité ou passeport (pour le demandeur, son conjoint ou le co-titulaire)
Livret de famille ou acte de naissance (pour les autres membres de la famille)
Sans ces documents, votre demande ne pourra être enregistrée.
- Pour les personnes de nationalité étrangère** : Titre de séjour en cours de validité ou récépissé de demande de renouvellement
Carte de résident
- En cas de séparation** : Jugement de divorce
Ordonnance de non-conciliation
Prononcé de mesures d'urgence par le juge
Autorisation de résidence séparée
Déclaration de rupture de PACS
- Jugement de tutelle ou de curatelle** (le cas échéant)
- Dernier avis d'imposition sur les revenus N – 2** (recto verso) ou tout certificat de l'administration fiscale attestant qu'une déclaration de revenus a bien été faite ou que vous étiez rattaché au foyer fiscal de l'un de vos parents.
- Justificatifs des ressources** : 3 derniers bulletins de salaire
Avis de paiement pôle emploi
Indemnités journalières
Pension alimentaire ou invalidité ou retraite
- Justificatifs des prestations familiales** : RSA - AAH - AF - PAJE - CF - ASF - APL - AL ...
- Contrat de travail** ou notification de prise en charge par Pôle Emploi, attestation de stage ou formation, extrait de registre du commerce et des métiers.
- Si vous êtes étudiant(e)** : Certificat de scolarité ou carte étudiante
Lettre du garant + avis d'imposition sur les revenus N-2 (recto verso)
Avis d'attribution de bourse.
- Quittances de loyer** (3 derniers mois) ou à défaut attestation du bailleur indiquant que vous êtes à jour dans le paiement de vos loyers.
- Attestation d'hébergement** (par la personne ou la structure).
- Si vous devez quitter votre logement** : Lettre de congé du propriétaire
Jugement d'expulsion
Arrêté d'insalubrité

Ces documents sont à retourner à CREUSALIS - Direction des Relations Clientèle